

OFFRE D'EMPLOI – AGENT RECENSEUR

Employeur

Mairie de CHATEAUNEUF SUR ISERE

6 rue des remparts

26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

Lieu de travail

CHATEAUNEUF SUR ISERE

Poste à pourvoir le

18/01/2024 – disponibilité requise également la première quinzaine de janvier (formation, tournée de reconnaissance) – Fin de contrat prévu pour le 17 février 2023.

Date limite de candidature

20/11/2023

Type d'emploi

Vacation

Rémunération indicative

Rémunération au forfait

Modalités de candidature :

Candidatures ou demandes de renseignements à envoyer au coordonnateur communal par mail : urbanisme2@chateauneufsurisere.fr

Descriptif de l'emploi

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population.

Ainsi, la commune de CHATEAUNEUF SUR ISERE recrute 7 AGENTS RECENSEURS (H/F) pour la réalisation des enquêtes dans le cadre du recensement de la population, s'étalant sur la période du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 24 février 2024 inclus.

Placé sous la responsabilité du coordonnateur communal, l'agent recenseur se voit attribuer un secteur de collecte d'environ 300 logements.

Missions / conditions d'exercice

1. Vous participez à une formation (deux demi-journées) début janvier 2023
2. Vous effectuez la tournée de reconnaissance des adresses de votre secteur :
 - * Vous déposez un courrier d'information dans les boîtes aux lettres ;
 - * Vous identifiez toutes difficultés de repérage ;
 - * Vous complétez la liste d'adresses ;
 - * Vous faites valider les modifications par le coordonnateur communal.

3. Vous collectez les informations auprès des habitants, les récupérez et procédez à la vérification.
4. Vous remettez les questionnaires aux habitants et leur expliquez, si nécessaire, les objectifs et l'utilité du recensement :
 - * Vous déterminez la catégorie de chaque logement ;
 - * Pour les résidences principales, vous déterminez le mode de réponse choisi par les habitants (internet ou papier) ;
 - * Selon le cas, vous fixez un rendez-vous pour récupérer les documents remplis et procédez à leur vérification.
5. Vous tenez à jour le carnet de tournée et rencontrez régulièrement votre responsable. Vous participez au travail de saisie des résultats dans votre secteur.
6. Vous retournez les questionnaires au coordonnateur communal, après les visites.

Profils recherchés

- L'agent recenseur devra posséder le permis de conduire et une automobile.
- Être disponible sur l'ensemble de la période du recensement du 18 janvier 2024 au 24 février 2024.
- Suivre obligatoirement les temps de formation.
- Être à l'aise dans les contacts avec la population, allier la courtoisie et la diplomatie à la capacité de convaincre ou de rassurer.
- Comprendre les concepts et les règles contenus dans le manuel.
- Respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données, vous saurez vous montrer ordonné, méthodique, rigoureux et persévérant.
- Disponibilité, adaptabilité, autonomie, sérieux.
- Sens du service public et des relations humaines.
- Maitrise de l'outil informatique (dont internet), disposer d'un smartphone.
- Connaissance de la commune souhaitable.

Horaires :

- Travail de journée.
- Être disponible en soirée, entre 18 heures et 20 heures et les samedis, pour arriver à joindre l'ensemble de la population de votre secteur.
- Votre disponibilité est requise dès la 1ère quinzaine de janvier 2024.